Modèle 19

Fonds bulgare pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables - FPEEER

Bulgarie

RESPONSABILITÉ	PUBLIQUE
Responsable du programme	Gouvernement bulgare (Ministère de l'économie et de l'énergie)
Unité de mise en œuvre du programme	EEE Consortium « Econoler-EnEffect-Elana »
Modèle de mise en œuvre	N/A
Services d'exploitation	Négociant Facilitateur Assesseur Financeur
Projets financés	Efficacité énergétique Sources d'énergies renouvelables
Ambitions/Objectifs	Créer des capacités durables basées sur le marché pour le développement et le financement de projets d'efficacité énergétique dans le cadre de conditions commerciales, démontrer la rentabilité financière des investissements dans ce secteur et promouvoir le développement d'un marché écoénergétique efficace en Bulgarie.
Bénéficiaires	Développeurs de projets, SSE, maîtres d'ouvrage, sociétés de logement, entreprises, organismes publics (p. ex. : les municipalités, les autorités locales, les hôpitaux et les universités), les habitants locaux
Mécanisme de financement	Institutions financières Fonds d'investissement Responsables du projet/Propriétaires fonciers Sociétés de services énergétiques (SSE)
Instruments financiers	Prêts Fonds propres Garanties

Récapitulatif

Le Fonds pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (FPEEER), autrefois dénommé « Fonds bulgare pour l'efficacité énergétique » (FBEE), est un fonds renouvelable en faveur de l'efficacité énergétique qui se présente sous la forme d'une entité juridique indépendante (il fonctionne comme un partenariat public/privé) créée en 2005. Ce fonds a été initialement financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), par le biais de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) gérée par la Banque mondiale, par le gouvernement bulgare, le gouvernement autrichien et le secteur privé bulgare. Il vise à fournir des financements et une assistance technique aux secteurs public (municipalités, universités, hôpitaux) et privé (entreprises et logements résidentiels) pour les aider à monter des projets d'efficacité énergétique en Bulgarie. Depuis 2011, le fonds propose également de financer des projets de production de sources d'énergie renouvelable pour combler la demande hors réseau.

Le FPEEER était un élément d'une stratégie plus vaste adoptée par le gouvernement bulgare visant à harmoniser sa politique avec les directives européennes, pour permettre notamment un développement institutionnel nécessaire dans ce domaine et réduire l'intensité énergétique du pays qui, à ce moment-là, était deux fois plus élevée que la valeur moyenne de l'Union européenne (une des plus élevées en Europe, d'ailleurs).

Malgré le faible degré d'efficacité énergétique affiché par la Bulgarie, tant en termes de consommation que de production, le pays présente un potentiel énorme en termes d'économies d'énergie à réaliser de manière rentable, puisque celles-ci sont estimées à environ 40 % pour le parc immobilier existant, 30 % pour le chauffage urbain et 30 % pour l'industrie. La Bulgarie disposait d'un marché de financement dans le domaine de l'efficacité énergétique presque inexistant ou très insuffisant, et cela bloquait les financements commerciaux des investissements en faveur de l'efficacité énergétique.

Cette situation a incité le gouvernement bulgare à inclure dans sa nouvelle loi sur l'efficacité énergétique, adoptée par le Parlement bulgare en février 2004, la création du Fonds bulgare pour l'efficacité énergétique. Ce fonds dédié avait pour ambition d'aider à créer des capacités durables basées sur le marché pour le développement et le financement de projets d'efficacité énergétique dans le cadre de conditions commerciales, de démontrer la rentabilité financière des investissements dans ce secteur et de promouvoir le développement d'un marché écoénergétique efficace en Bulgarie.

Grâce à ce fonds, le gouvernement bulgare comptait également réduire les émissions de gaz à effet de serre et diminuer de moitié la consommation d'énergies primaires du pays d'ici à 2020, par rapport aux niveaux de 2005, et cela sans avoir recours au financement public. À la fin de l'année 2013, il était prévu que ses projets auraient permis de réaliser des économies totales de plus 95 000 MWH/an et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 75 000 T/an.

Bien que le fonds ne distribue pas de bénéfices et que le gouvernement bulgare assume pleinement ses activités, il est géré comme un mécanisme de financement public-privé à vocation commerciale et tient trois rôles principaux : c'est à la fois un organisme de financement, un mécanisme de garantie de crédit et un fournisseur d'assistance technique. Il propose une assistance technique aux entreprises, municipalités et résidents bulgares pour le développement de l'efficacité énergétique et la gestion de projets de sources d'énergie renouvelable, puis assure leur financement ou leur co-financement, ou bien se porte garant auprès des autres institutions financières ou prêteurs commerciaux.

Entre 2005 et 2008, le FPEEER a reçu des fonds de la part de ses donateurs et de ses bailleurs de fonds s'élevant à près de 21,9 M BGN (Levs bulgares), soit environ 11,2 M €. Plus de 70 % de cette somme ont été accordés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Ces fonds ont servi à fournir les premiers capitaux d'investissement au FPEEER, pour couvrir la mise en service, les coûts d'exploitation et le développement des capacités en matière d'efficacité énergétique, jusqu'à ce que le fonds devienne autonome financièrement.

Le financement a été utilisé pour créer un fonds renouvelable qui, avant la fin de l'année 2014, avait injecté 45,8 BGN (23,4 millions d'euros) dans 170 projets, pour une valeur totale de plus de 67,6 M BGN (34,6 M €). Cette initiative a obtenu la reconnaissance du monde entier pour son approche novatrice du financement de l'efficacité énergétique.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Le FPEEER fonctionne comme une entité juridique indépendante bien qu'il gère et alloue ses ressources financières à des projets d'efficacité énergétique dans le respect de la stratégie énergétique nationale bulgare, de la loi sur l'efficacité énergétique (LEE), de la loi sur les ressources renouvelables (LRR) et de la législation et de saccords en vigueur avec les principaux bailleurs de fonds.

- Quatre sources de financement principales ou bailleurs de fonds ont fourni des capitaux au FPEEER entre 2004 et 2008 :

    - Fonds pour l'environnement mondial (Banque mondiale) : 15,5 M BGN, soit environ 8,0 M €
    - Gouvernement bulgare : 3 M BGN, soit environ 1,5 M €
    - Gouvernement autrichien : environ 3 M BGN, soit 1,5 M €
    - Contributeurs et donateurs privés : 0,4 M BGN, soit 0,2 M €

    Les fonds initiaux ont été utilisés pour fournir des capitaux d'investissement et couvrir les frais de mise en service et d'exploitation en attendant que le FPEEER devienne autonome financièrement. Ils ont aussi permis d'assurer certains frais de renforcement des capacités, pour le développement de projets et les montages financiers, par exemple.

    En 2013, le fonds a obtenu une subvention de 5 M € de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et du Ministère bulgare de l'économie et de l'énergie pour financer d'autres garanties partielles des risques de crédit pour les projets de SSE dans les bâtiments publics. En 2014, 5 M € supplémentaires ont été alloués par le Fonds international d'appui à la mise hors service de la centrale de Kozloduy (FIMSK) pour aider les municipalités à réduire l'empreinte énergétique de leurs bâtiments publics.

- L'assemblée générale des donateurs du FPEEER, qui représente les principales sources de financement en présence, établit des règlements relatifs aux opérations, à l'organisation et à

la gestion des fonds, aux actifs et aux activités globales du fonds. Elle se réunit en principe une fois tous les deux ans.

- Le conseil d'administration est l'organisme gestionnaire du fonds. Il est composé de 9 membres, dont 5 sont élus par l'assemblée générale des donateurs et 4 représentent les agences gouvernementales bulgares. Ce conseil est responsable de la gestion stratégique globale du FPEEER dans le respect de ses objectifs établis et de ses principes de fonctionnement. Il approuve, entre autres choses, la politique de garantie de crédit et de financement du fonds, la stratégie du fonds, les critères d'évaluation et de sélection des projets et le financement des projets et des contrats associés aux garanties de crédit. De même, il désigne et révoque également le directeur exécutif responsable de la gestion du fonds. Le conseil d'administration se réunit une fois par mois.

- Le gestionnaire de fonds (organe exécutif), *EEE Consortium*, est un consortium tripartite bulgaro-canadien, composé d'un cabinet international de consultants en efficacité énergétique et de deux entreprises bulgares locales sélectionnées suite à un appel d'offres international. Il est responsable de toutes les opérations quotidiennes du FPEEER et assure le succès de la mise en œuvre des différentes phases du projet.

- Le FPEEER prend en charge uniquement les projets directement liés :
    - à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les procédés industriels
    - à la remise en état des bâtiments de tous les secteurs, qu'ils soient de nature industrielle, commerciale, municipale ou résidentielle
    - aux améliorations apportées aux systèmes de chauffage et de distribution
    - à la remise en état des installations municipales, comme l'éclairage public
    - à d'autres applications énergétiques à utilisation finale, dont notamment les systèmes de contrôle de la gestion de l'énergie, les mesures de compensation énergétique, les compresseurs d'air et la commutation de combustible
    - à des petits projets et mesures pour combler la demande en énergie renouvelable hors réseau

- En tant que prêteur, le FPEEER propose des taux d'intérêt situés entre 4,5 % et 9 % sur 5 ans maximum. Une participation minimale de 10 à 25 % est requise de la part des promoteurs du projet, en fonction du type de financement proposé : exigence de participation minimale de 10 % pour co-financer des projets (prêt de banque commerciale et du FPEEER), et exigence de fonds propres de 25 % maximum pour les projets financés uniquement par le FPEEER. Le FPEEER privilégie des projets commercialement viables qui utilisent des technologies reconnues avec des durées de remboursement maximales de 5 ans. Les demandeurs doivent se soumettre à des audits énergétiques détaillés avant que leurs projets ne deviennent éligibles à un financement.

- Le fonds fournit des garanties partielles des risques de crédit (GPRC) pouvant couvrir 50 % (première base de perte pour le créancier de la banque) ou 80 % (base *pari passu*) de la valeur totale du crédit d'un projet. Les garanties individuelles sont normalement limitées à

400 000 €. Les garanties de crédit fournies par le FPEEER sont reconnues comme proposant la meilleure alternative aux garanties bancaires en termes de taux.

- Le fonds a également développé deux types de portefeuille de produits de garantie :
    - Garanties de portefeuille pour le contrat de performance énergétique : Conçue pour les sociétés de services énergétiques (SSE) et inspirée par le contrat de performance énergétique (CPE), cette garantie peut couvrir jusqu'à 5 % des éventuels retards de paiement affectant le portefeuille couvert. La garantie pourrait permettre à une SSE de négocier des taux d'intérêts inférieurs à ceux des prêteurs commerciaux.
    - Garanties de portefeuille résidentiel : Conçue pour les immeubles en copropriété ou les portefeuilles de copropriétés, cette garantie couvre les premiers 5 % de pertes (par défaut) pour la copropriété ou les portefeuilles de copropriétés couverts.

- Le FPEEER propose également une assistance technique ciblée pour guider les sociétés de services énergétiques dans la préparation des projets afin d'attirer les institutions financières partenaires et d'investissement, et la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique en vue de stimuler les flux d'affaires du financement proposé.

- EEE Consortium et les candidats bénéficiaires suivent un processus de demande de crédit établi avec 8 étapes :

    - Étape 1 : Identification du projet (résultats des audits énergétiques approfondis (AEA) ou proposition de mise en œuvre des mesures écoénergétiques)
    - Étape 2 : Évaluation du projet initial
    - Étape 3 : Finalisation de la proposition de projet Initial (PPI)
    - Étape 4 : Présentation de la PPI et des documents de référence au fonds
    - Étape 5 : Aide à la conception du projet et à la rédaction des documents associés
    - Étape 6 : Évaluation du projet et de sa solvabilité
    - Étape 7 : Décision formelle sur la validation du financement
    - Étape 8 : Préparation et signature du contrat de financement et décaissement des fonds

Le FPEEER propose des crédits à un taux d'intérêt commercial basé sur le marché. Le fait qu'il ne distribue pas de bénéfices lui permet d'être très compétitif et d'offrir des conditions de financement attrayantes aux promoteurs de projets.

Il facture des frais de crédit très bas, voire nuls, et il rembourse les frais d'administration lorsque le contrat de crédit est signé ou même lorsque le projet est refusé par le FPEEER. En outre, il n'applique aucun frais en cas de remboursement anticipé des prêts. Il a également baissé ses frais de garantie à 0,1 % pour conserver sa position sur le marché des garanties.

À la fin de l'année 2014, les municipalités représentaient 53 % de son portefeuille de prêts en termes de financement FPEEER, les entreprises et les SSE comptaient pour 29 %, et les 19 % restants regroupaient principalement les universités et les hôpitaux.

Les montants remboursés par les bénéficiaires sont utilisés par le FPEEER pour financer d'autres projets d'efficacité énergétique. Depuis 2011, tous les fonds recueillis grâce à la capitalisation initiale ont été pleinement investis dans des projets. Comme le FPEEER est un fonds de type renouvelable, il ne compte que sur les recettes provenant du remboursement des prêts.

Fig. 1. Modèle de fonctionnement et de financement du Fonds pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables - FPEEER

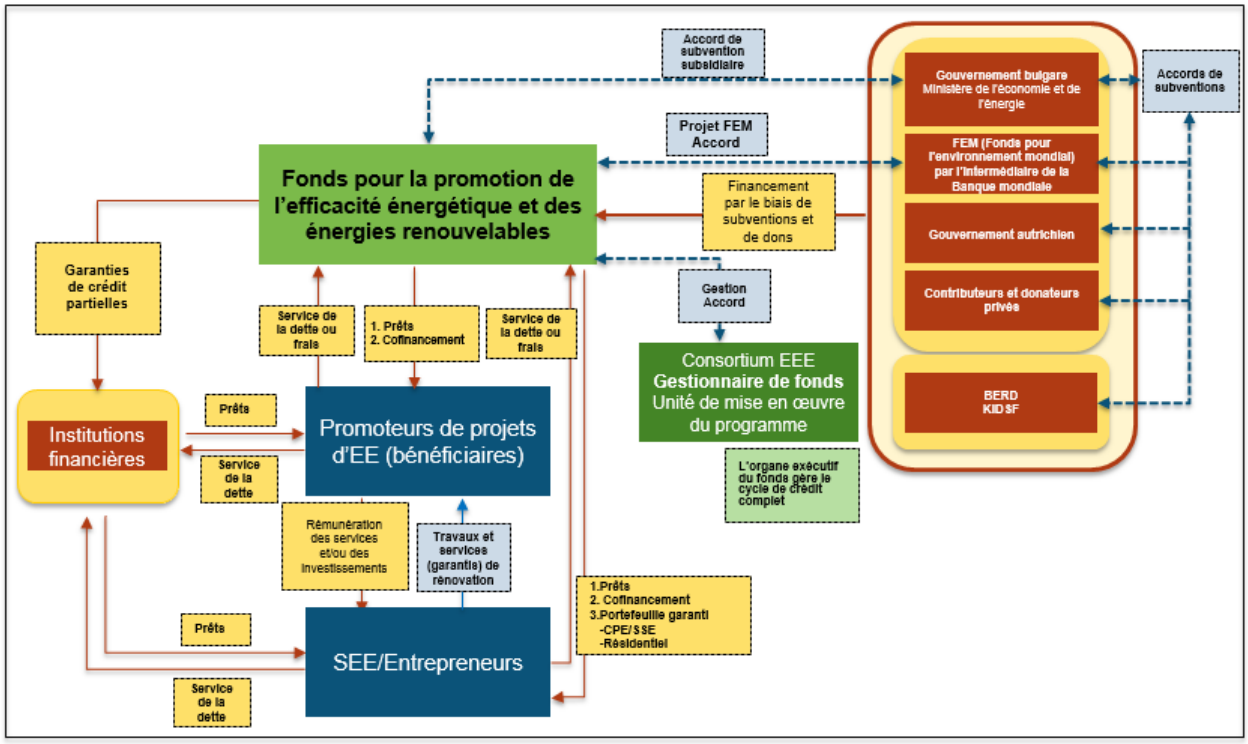

Unité de mise en œuvre du programme

EEE Consortium, en sa qualité de gestionnaire du FPEEER, est l'unité de mise en œuvre du programme de fonds pour l'énergie du gouvernement bulgare. Il agit en tant que négociant, facilitateur, assesseur et conseiller financier. Il suit la stratégie d'investissement du fonds et ses règlements établis. Le gestionnaire de fonds a été nommé pour une période de 5 ans.

Son principal objectif est de gérer le fonds comme une entreprise à but lucratif d'une manière qui favorise les investissements dans l'efficacité énergétique et qui contribue au développement d'un marché durable dans ce secteur en Bulgarie. Le gestionnaire de fonds sélectionne, développe et applique les outils de financement appropriés en fonction des exigences spécifiques du projet et des considérations globales de gestion du portefeuille de projets.

Le gestionnaire est dirigé à plein temps par un directeur exécutif, proposé par EEE Consortium et nommé par le conseil d'administration.

Le directeur exécutif gère l'administration et les opérations au quotidien et ses principales missions et responsabilités sont notamment les suivantes :

- Représenter et servir en tant qu'organe exécutif du fonds.
- Définir le projet de stratégie pour le fonctionnement du fonds.
- Sélectionner et développer des projets d'efficacité énergétique commercialement viables et établir leurs structures financières.
- Développer, gérer et évaluer le portefeuille de produits.
- Gérer les ressources financières du fonds.
- Exercer des fonctions de surveillance, de reporting et de budgétisation, ainsi que toute autre tâche requise.

La direction et le personnel du fonds se compose de 6 personnes, à savoir le directeur exécutif, un analyste financier et de crédit, un expert technique en efficacité énergétique, un expert technique et de développement d'affaires et deux agents administratifs.

Structure juridique	Entité juridique
Description des actionnaires	N/A
Fonds propres	N/A
Actionnaires	N/A
Personnel dédié au programme	Faible
Coût d'exploitation du programme	Faible

Organisation et partenariats

Gouvernement bulgare via le Ministère de l'économie et de l'énergie : Responsable du programme et initiateur politique, contributeur initial au capital du FPEEER.

République d'Autriche : Contributeur initial au capital du FPEEER.

Fonds pour l'environnement mondial (FEM) : Contributeur initial et principal au capital du FPEEER par le biais de son agence de mise en œuvre (BIRD). Le FEM aide les pays en développement et les pays en transition économique à financer des projets et des programmes qui protègent l'environnement mondial et favorisent les moyens de subsistance durables dans les communautés locales.

Contributeurs et donateurs privés : Donateurs privés du FPEEER. Depuis 2004, les donateurs suivants ont contribué à la capitalisation : Brunata Bulgaria, Lukoil Bulgaria, DZI Bank (aujourd'hui Eurobank Bulgaria AD), Enemona AD, EVN, Minev & Partners EOOD et Ena Optima EED.

EEE Consortium « Econoler-EnEffect-Elana » : Gestionnaire du fonds pour l'énergie FPEEER. Tient le rôle d'unité de mise en œuvre du programme. Fournit les services d'une unité de mise en œuvre d'un programme : négociation, facilitation, évaluation et conseils financiers.

Fonds pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (FPEEER) : Ce fonds a été créé en 2005 par le gouvernement bulgare pour fournir un financement renouvelable, des garanties et une assistance technique aux secteurs public (municipalités, universités, hôpitaux) et privé (entreprises et logements résidentiels) pour les aider à monter des projets d'efficacité énergétique en Bulgarie.

Fonds international d'appui à la mise hors service de la centrale de Kozloduy (FIMSK) : Créé avec des fonds de l'UE pour soutenir des projets liés à la mise hors service de quatre réacteurs nucléaires de la centrale de Kozloduy, ainsi que des plans de restructuration et de mise à niveau dans le secteur de l'énergie en Bulgarie.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) : Tient le rôle d'administrateur du FIMSK. La BERD favorise la transition vers une économie de marché, grâce à des investissements financiers, des services aux entreprises et son implication dans le dialogue politique de haut niveau, dans les pays d'Europe centrale et orientale, dans l'Asie centrale et dans les pays méridionaux et orientaux de la Méditerranée.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement : - BIRD (Banque mondiale) : Agence de mise en œuvre du FEM. Propose des prêts et d'autres formes d'assistance, principalement aux pays à revenu intermédiaire. La BIRD est l'institution à l'origine de la Banque mondiale. Elle travaille en étroite collaboration avec le reste du Groupe de la Banque mondiale pour aider les pays en développement à réduire la pauvreté, promouvoir la croissance économique et assurer la prospérité.

Institutions financières locales : Elles apportent un financement ou un co-financement aux bénéficiaires, aux maîtres d'œuvre et aux sociétés de services énergétiques.

Bénéficiaires

Bénéficiaires	Développeurs de projets, SSE, maîtres d'ouvrage, sociétés de logement, entreprises, organismes publics (p. ex. : les municipalités, les autorités locales, les hôpitaux et les universités), les habitants locaux
Type de projets	Efficacité énergétique Sources d'énergies renouvelables
Soutien opérationnel	Assistance technique aux bénéficiaires ciblés (SSE)
Aide financière	Assistance technique gratuite, frais de garantie très faibles, frais de crédit très faibles ou nuls, remboursement des frais d'administration lorsqu'un accord de crédit est signé ou lorsque le projet est rejeté, aucun frais pour le remboursement anticipé des prêts.

Mécanisme de financement

Financement par l'Unité de mise en œuvre du programme	La mise en service et le renforcement des capacités de l'unité de mise en œuvre du programme (gestionnaire de fonds) ont été initialement financés par les capitaux des contributeurs initiaux et plus tard par les ressources propres des garanties et des crédits accordés.
Financement des projets	Les projets sont financés par les fonds propres des bénéficiaires ou de leurs institutions financières, par des SSE, des maîtres d'œuvre ou le FPEEER.
Mécanisme de financement	Fonds d'investissement Institutions financières Responsables du projet/Propriétaires fonciers Sociétés de services énergétiques (SSE) Entrepreneurs
Volume des fonds	Initialement 11,2 M €. Au 31.12.2014 : 9,0 M €.
Type de fonds	Fonds renouvelable
Sources des fonds	Fonds pour l'environnement mondial (FEM), gouvernement bulgare, gouvernement autrichien, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Fonds international d'appui à la mise hors service de la centrale de Kozloduy (FIMSK) et secteur privé bulgare.
Instruments financiers	Prêts Garanties

Réalisations

Au 31 décembre 2014, le FPEEER avait financé ou fourni des garanties à 170 projets d'efficacité énergétique pour un montant total de 45,8 BGN (23,4 M €) avec une valeur d'investissement totale du projet de 67,6 M BGN (34,6 M €).

Les 160 projets financés par le FPEEER au 31 décembre 2013 (par rapport aux 170 projets financés au 31 décembre 2014) ont, d'après les estimations, permis de réaliser 95 400 MWh d'économies d'énergie/an et de réduire les émissions de CO2 de 75 000 tonnes/an.

Au 31 décembre 2014, le FPEEER avait signé des accords de collaboration avec 17 sociétés de services énergétiques en activité. De même, à la même date, il avait conclu 4 des accords de partenariat avec 4 institutions financières et des accords cadres généraux pour la réalisation d'opérations conjointes avec 5 autres institutions financières.

Malgré les changements importants intervenus dans le contexte commercial depuis 2005, lesquels ont affecté la conception et la mise en œuvre du programme du FPEEER, celui-ci a réussi à s'imposer comme un fonds renouvelable prospère dans le marché de l'efficacité énergétique. Le fonds a permis de développer un nouveau marché de l'efficacité énergétique en Bulgarie en identifiant les

demandes de crédits des municipalités, des petites et moyennes entreprises, des hôpitaux et des universités.

Les détails du projet sont indiqués ci-après :

Type de bénéficiaires	N° des projets	Part en %	Valeur des projets en millions de BGN	Part en %	Financement du FPEEER en millions de BGN	Part en %
Municipalités	98	57,6 %	36,9	54,6 %	24,2	52,8 %
Sociétés/Entreprises	53	31,2 %	18,6	27,5 %	13,1	28,6 %
Autres (universités, hôpitaux)	19	11,2 %	12,1	17,9 %	8,5	18,6 %
	170		**67,6**		**45,8**	

Coordonnées

Fonds pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables
4 Kuzman Shapkarev Street

1000 Sofia-Bulgaria

Téléphone : +359 2 81 000 80
E-mail : info@bgeef.com

Fiche d'informations

Informations générales

Pays	Bulgarie
Modèle	Fonds pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables - FPEEER
Date de création	2005

Description du modèle

Responsabilité	Public-privé, majoritairement public
Responsable du programme	Gouvernement bulgare via le Ministère de l'économie et de l'énergie
Unité de mise en œuvre du programme	EEE Consortium « Econoler-EnEffect-Elana »
Services d'exploitation	Négociant Facilitateur Assesseur Financeur
Modèle de mise en œuvre	N/A
Types de projets financés	Efficacité énergétique Énergies renouvelables
Bénéficiaires	Développeurs de projets, SSE, maîtres d'ouvrage, sociétés de logement, entreprises, organismes publics (p. ex. : les municipalités, les autorités locales, les hôpitaux et les universités), les habitants locaux
Couverture géographique	National (7,4 millions d'habitants)

Descriptif du mode financier

Financement du projet	Les projets sont financés par les fonds propres des bénéficiaires ou de leurs institutions financières, par des SSE, des maîtres d'œuvre ou le FPEEER.
Mécanisme de financement de projet	Fonds d'investissement Institutions financières

	Sociétés de services énergétiques (SSE) Entrepreneurs Propriétaires fonciers Établissements financiers
Instruments financiers	Prêts Garanties
Modèle de remboursement	Partiellement basé sur les économies d'énergie (parfois sur les économies garanties)

Profil de risque du projet

Risque de performance	Inconnu
Recours	Inconnu
Risque financier	Fonds d'investissement Responsables du projet Établissements financiers Sociétés de services énergétiques (SSE) Entrepreneurs

Exigences du modèle

Besoins en personnel	Faible Environ 5 ETP
Exigences en matière de capitaux propres ou de financement	Modéré Moins de 5 millions d'euros

Indicateurs clés du modèle

Volume d'investissement depuis la création	+/- 23,4 M €
Taille du projet (ou du portefeuille de projets)	Entre 20 000 € et 740 000 €
Niveau d'économie d'énergie moyen	Au 31.12.2013 : 95 400 MWh d'économies d'énergie/an et réductions de CO2 de 75 000 tonnes/an

Stade de développement

Stade de développement/de mise en œuvre	Mature
Maturité du développement opérationnel	Mature
Maturité du développement financier	Mature

Qualifications

Niveau d'établissement	Bien établi
Potentiel de croissance	Modéré
Évolutivité du modèle	Modéré
Reproductibilité du modèle	Modéré
Impact sur les comptes publics	Modéré

Sources

http://www.bgeef.com/display.aspx

http://www.worldbank.org/projects/P084831/energy-efficiency-gef-project?lang=en

http://www.eib.org/epec/ee/events/events/epec_workshop_03_10_2013_Sofia%20.htm

http://www.eclareon.eu/sites/default/files/04_energyefficiencyfund_markov.pdf

ABB. « Rapport sur l'efficacité énergétique en Bulgarie », disponible sur : https://library.e.abb.com/public/2e264a365d96b74548257a23004eda22/Bulgaria%20Energy%20efficiency%20Report.pdf, Avril 2013

CCAP. « L'efficacité énergétique de la Bulgarie et le Fonds pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ». Brochure publiée par le CCAP, Center for Clean Air Policy (www.ccap.org), Washington, États-Unis d'Amérique, non daté.

Dukov Dimitar. « Le Fonds bulgare pour l'efficacité énergétique - Développement du marché local de l'efficacité énergétique ». Atelier de sensibilisation autour des mécanismes de soutien de l'efficacité énergétique dans les Balkans occidentaux, Vienne, 1er décembre 2010

Dimitar Dukov. « Fonds pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et financement des projets », 2ème réunion plénière autour de l'action concertée vis-à-vis de la directive relative à l'efficacité énergétique, Vilnius, 22 et 23 octobre 2013

Econoler. Fonds pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Atelier Efficacité énergétique SE4LL, 2009

Econoler. « Le Fonds bulgare pour l'efficacité énergétique 2005-2014. Une réussite et un exemple inspirant pour le financement de l'efficacité énergétique », août 2014

FPEEER. Règlement sur l'exploitation et l'organisation des activités du Fonds pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Disponible sur www.bgeef.com (http://www.bgeef.com/display.aspx?page=structure), 1er juin 2011

FPEEE. Rapport annuel d'activité 2014

Banque européenne d'investissement. « JESSICA aide à revitaliser six grandes villes de Bulgarie ». Communiqué de presse, 3 janvier 2012

ManagEnergy. « Innovation dans le financement de l'efficacité énergétique en Bulgarie ». Disponible à l'adresse suivante : http://www.managenergy.net/article/96#.Vicp_37hCM8, 2015

Wang Xiaodong, Stern Richard, Limaye Dilip, Mostert Wolfgang et Zhang Yabei. « Unlocking Commercial Financing for Clean Energy in East Asia (Débloquer le financement commercial pour les énergies propres en Asie du sud-est) ». Étude de cas : Fonds bulgare pour l'efficacité énergétique (FBEE), aide au développement. Washington, DC : Banque mondiale, 2013

ODYSSEE-MURE. « BG15 : Fonds bulgare pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ». Disponible à l'adresse suivante : www.measures-odyssee-mure.eu/public/mure_pdf/general/BG15.PDF, juin 2015